ANNÉE UNIVERSITAIRE
2026-2027

Master Urbanisme et Aménagement

MENTION : POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

1ÈRE ANNÉE

GUIDE DES ÉTUDES

Responsable du Master 1
Olivier COHEN (dir-master-paul-dk@univ-littoral.fr)
Président du jury du Master 1
Thomas WATTEZ (dir-master-paul-dk@univ-littoral.fr)

Secrétariat pédagogique
Karine VERMERSCH (secr-master-paul-dk@univ-littoral.fr)
Téléphone : 03.28.23.68.83

Adresse :
Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Horaires du secrétariat :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 11h30

Site web du Master : http://master-paul.univ-littoral.fr

Emploi du temps en ligne : http://edt.univ-littoral.fr/public

Plan du guide des études :

1. Introduction 3
2. Calendrier 4
3. Équipe pédagogique 5
4. Programme de l'année 6
5. Descriptif des cours 7
6. Modalités de contrôle des connaissances 41

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs, élaboration de diagnostics, conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc. Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

1.2. Les partenaires

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet tuteuré en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL…), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme…), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports…), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Intégration : atelier prise de parole
Prérentrée : jeudi 3 septembre 2026 à 14h (salle 2401)
Semestre 1 : du lundi 7 septembre au samedi 12 décembre 2026
Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 26 octobre au dimanche 1 novembre 2026
Examens du premier semestre (commun EGEDD) : du 14 au 18 décembre 2026
Préparation soutenance d'ateliers : semaine du 9 décembre 2026
Soutenance Intermédiaires d'ateliers : Vendredi 11 décembre 2026
Congés de Noël : du 19 décembre 2025 au dimanche 3 janvier 2027
Voyage d'études : Semaine du 1er au 6 Février 2027
Jury semestre 1 : semaine 9
CPP semestre 1 : semaine 9
Semestre 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 3 avril 2027.
Semaine d'interruption pédagogique : du 27 février au 8 mars 2027.
Soutenances d'ateliers : jeudi 19 mars 2027
CPP semestre 2 : vendredi 20 mars 2027
Examens (commun EGEDD) : du 30 mars au 3 avril 2027.
Stage : du 6 avril 2026 au vendredi 25 juin 2027. Le stage ne peut pas se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (15 juin 2027). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio).

Soutenance du mémoire (session 1) : semaine 26.
Jury du semestre 2 et de l'année, session 1 : semaine 26.
Inscription aux examens obligatoire : jusqu'au 5 juillet 2027
Session 2 : du 25 août au 27 août 2027
Soutenance du mémoire (session 2) : 31 août et 1er septembre 2027

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (20 août 2027). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio).

Jury session 2 : 2 septembre 2027

3. Équipe pédagogique

BOISSONADE Jérôme. MCF HDR en Sociologie, ULCO, Laboratoire LAVUE

BURY Olivier. Communauté d'Agglomération Cap Calaisis

CARRARD Michel. MCF HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO, Laboratoire TVES

CHARRON Luc, Développeur portail SIG, Appui et pilotage au service géomatique, CUD

COHEN Olivier. MCF en Géographie, ULCO, Laboratoire LOG

DELATTRE Mathieu. Urbaniste, COREM Assistance urbaine

FRÈRE Séverine. PU en Aménagement, ULCO, Laboratoire TVES

HELLALI Aïssa. Responsable du SUAIOP de Dunkerque

HOCQUEZ Laura. PRCE en anglais

HOTTIN Sébastien. Communauté urbaine de Dunkerque

JACOB Amélie. Chargée de mission auprès du directeur général des ressources, CUD

JOAN Jean-Marc. MCF en Géographie, ULCO, Directeur du département, Laboratoire TVES

LUCAS Léopold. MCF en Géographie, ULCO, Laboratoire TVES, co-responsable du Master

LOUVET Michel. PRCE en anglais, responsable du LANSAD

MIGNOT Laurent. Bibliothèque Universitaire (BULCO), Dunkerque

PHILIPPENKO Xenia. MCF en Géographie, ULCO, Laboratoire TVES

ROCHE Catherine. PU en Droit, ULCO, Laboratoire TVES (remplacé par HUGO VANGREVELYNGHE cette année)

WATTEZ Thomas. Professeur associé ULCO , Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme de l'année

Semestre 7

***Unités d'enseignement* et matières**	**Enseignants**	**H**	**ECTS**
UE 1 : Définir, analyser et administrer			**16**
1.1. Concepts et enjeux de l'urbanisme contemporain	M. Carrard	20	2
1.2. Aménagements portuaires	J.-M. Joan	15	2
1.3. Aménagement du territoire : controverses	JD. Hue	15	2
1.4. Aménagement et participation des acteurs	M. Delattre	15	2
1.5. Dynamiques et enjeux des milieux littoraux	O. Cohen, X. Philippenko	20	2
1.6. Administration territoriale	S. Frère	20	2
1.7. Droit de l'urbanisme	S. Hottin	15	2
1.8. Droit de l'environnement	C. Roche	20	2
UE 2 : Produire, collaborer et restituer			**11**
2.1. Atelier I (1ère partie)	M . Sedrati	15	-
2.2. SIG et représentations graphiques	L. Charron	20	2
2.3. Techniques d'enquêtes	J. Boissonade, X. Philippenko	24	4
2.4. Découverte d'un littoral urbanisé	J.-M. Joan	15	1
2.5. Séminaire « mondes professionnels »	T. Wattez, J. Boissonade	15	1
2.6. Projet Professionnel Personnel #4	A. Hellali	20	3
UE 3 : Lansad	L. Hocquez, M .Louvet	25	**3**

Semestre 8

***Unités d'enseignement* et matières**	**Enseignants**	**H**	**ECTS**
UE 4 : Diagnostiquer			**14**
4.1. Multi-risques et territoires	X. Philippenko	15	2
4.2. Environnement et politique publique	O. Bury	20	2
4.3. Pollution et environnement urbain	S. Frère	15	2
4.4. Programmation urbaine	T. Wattez	15	2
4.5. Territoires, transports et mobilités	J.-M. Joan+ autres	15	2
4.6. Stratégies d'adaptation aux aléas et risques littoraux	O. Cohen	15	2
4.7. Adaptation résilience et transition des territoires	X. Philippenko	20	2
UE 5 : Appliquer			**13**
5.1. Atelier I (2ème partie)	M. Sedrati	15	4
5.2. SIG et représentations graphiques II	L. Charron	20	2
5.3. Préparation concours fonction publique territoriale	S. Frère	20	2
5.4. Méthodologie du mémoire	J. Boissonade	6	-
5.5. Aide à la recherche de stage	T. Wattez	4	-
5.6. Stage : 3 à 5 mois (avec soutenance)		-	5
UE 3 : Lansad		25	**3**

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, les modalités d'examen pour la session 2 sont identiques à celles indiquées pour la session 1.

UE 1 : Définir, analyser et administrer

1.1. Concepts et enjeux de l'urbanisme contemporain

Responsable
Michel Carrard (michel.carrard@univ-littoral.fr)

Objectifs
Cette partie est consacrée à la façon dont les utopies envisagent l'aménagement et l'urbanisme. Presque toujours nées d'une critique de ce qui existe, elles explorent l'imaginaire pour inventer des solutions « idéales » en matière d'économie, de relations sociales, de façon d'habiter, d'occuper l'espace, etc. Mais ces solutions ne sont que rarement mises en pratiques et, quand elles le sont, ne tiennent, le plus souvent, pas toutes leurs promesses. Elles peuvent même présenter des traits dystopiques.

Plan
Introduction ; I. Bref rappel de l'histoire des villes ; II. Les théories fondatrices de l'urbanisme III. Le statut de l'urbanisme ; IV. Les échelles d'intervention de l'urbanisme ; Conclusion

Bibliographie
X. Desjardins, L'aménagement du territoire, Armand Colin, 2017.
F. Choay, L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie, Paris, Points Seuil, 2014.
CGET, 50 ans d'aménagement du territoire, La Documentation française, 2015.
J.-B. A. Godin, Solutions sociales, Editions du familistère, 2010.
D. Goeury et P. Sierra, Introduction à l'analyse des territoires, Armand Colin, 2016.
T. More, L'Utopie (diverses collections de poche).
P. Merlin, L'aménagement du territoire, PUF, 2002.
P. Merlin, L'urbanisme, PUF, 2013.
M. Riot-Sarcey, T. Bouchet et A. Picon, Dictionnaire des utopies, Paris, Larousse, 2006.
M. Weber, La ville, Aubier, 1947.

Modalités d'évaluation
Examens écrits

1.2. Aménagements portuaires

Responsable
Jean-Marc JOAN (jean-marc.joan@univ-littoral.fr)

Contenu
Qu'est-ce qu'un port maritime ? La multiplicité des fonctions, paysages et tailles des ports maritimes
Le port : un espace en perpétuel mouvement. L'aménagement et la vie d'un port s'inscrit dans des échelles temporelles longues (phases historiques de plusieurs siècles) et courtes (aléas conjoncturels, cycles courts, etc.).
Le port : un espace vivant dans lequel interviennent une multiplicité d'acteurs. La question de la gouvernance des ports.
Le port : un enjeu territorial majeur. Un outil au service d'un pays, une région … aux retombées locales. La question de l'intégration du port à plusieurs échelles spatiales. Le port face aux enjeux actuels : environnement, intégration locale, mondialisation, avenir des énergies fossiles, sureté-sécurité, retombées socio-économiques, …
Cette unité s'inscrit en cohérence avec l'unité consacrée à la découverte d'un littoral urbanisé. Une visite du Port de Dunkerque sera organisée et un travail autour de l'implantation d'un site industriel de production de carburant vert pour l'aviation sera réalisé.
Compétences visées
Pour de multiples raisons, souvent inexplicables et inexpliquées, les ports restent des territoires particulièrement méconnus. Cette unité a donc l'objectif de faire connaître ce qu'est l'aménagement et la gouvernance d'un port maritime car les ports sont des lieux stratégiques tant d'un point de vue économique (dans le contexte de « mondialisation ») qu'environnemental au sens très large du terme (environnement naturel bien sûr, mais aussi intégration urbaine, cohabitation avec les multiples activités littorales …). Ce sont des territoires d'enjeux. Ainsi, cette unité a aussi un objectif pédagogique par son approche géo-systémique.

Bibliographie
- Site de l'AIVP (Association Internationale Villes-Ports) et ISEMAR
- Rapports sur les ports dont le dernier en date de juillet 2026 « Evaluation de la compétitivité des ports français ». Il est conseillé de lire celui relatif à la façade portuaire des Hauts de France.
- Pour ceux qui veulent creuser, deux ouvrages édités par JM Joan : « Port de Calais – 70 années d'aménagement » publié en 2021 et « Port de Dunkerque – de la reconstruction à demain » publié en 2023. Ils sont disponibles à la maison de la recherche.

Modalités d'évaluation
1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) (50%)
1 examen individuel en classe (50%)

1.3. Dynamiques et enjeux des milieux littoraux

Responsable
Olivier COHEN (olivier.cohen@univ-littoral.fr)
Xenia PHILIPPENKO (xenia.philippenko@univ-littoral.fr)

Objectifs
Objet privilégié de l'analyse géographique, les littoraux présentent des paysages naturels d'une grande diversité, évoluant sous l'effet de facteurs océaniques et météorologiques multiples. Très attractifs, ces territoires font l'objet de transformations multiples impactant leurs dynamiques naturelles. Nous verrons au travers d'exemples les enjeux d'aménagement et de protection, les enjeux d'appropriation, les enjeux de liaison, circulation... ainsi que les enjeux à venir.

Compétences
Connaissances fondamentales sur les enjeux en fonction des différents types de littoraux, leurs développements, leurs réponses, ainsi que sur les pressions actuelles et futures sur les littoraux.

Plan
Les définitions du littoral ; typologies des formes littorales ; analyse de différents enjeux selon des temporalités variées ; études de cas français (métropolitains ou ultra-marins).

Bibliographie
Paskoff R. (1993) Côtes en danger, Paris Masson, 280 p.
Paskoff R. (2010) Les littoraux. Impact des aménagements sur leur évolution, Paris, Armand Colin (3ème éd)
Robert S., Melin H. (2016) Habiter le littoral. Enjeux contemporains. Presses universitaires d'Aix-Marseille, collection Espaces et développement durable. 471 p.

Modalités d'évaluation
Examens écrits (1ère et 2ème sessions)

1.4. Aménagement du territoire : controverses

Responsable
Jean Denis HUE (jean-denis.hue@univ-littoral.fr)

Objectifs
Les projets d'aménagement du territoire font aujourd'hui l'objet d'une conflictualisation importante, participant ainsi d'une territorialisation du débat politique. Ces conflits correspondent fondamentalement chaque fois à une renégociation de l'intérêt général. Celui-ci devient une affaire de point de vue : chacun appelle 'intérêt général' ce qui correspond à ses convictions et intérêts (Subra, 2018). Des questions cruciales sont au cœur de ces controverses : Qu'est-ce qu'une « meilleure organisation de l'espace » ? Qui doit juger de ce qui est meilleur en matière d'aménagement ? À quoi doit-il servir ? En fonction de quelles

priorités ? Au profit de qui ? L'objectif du cours consiste à se donner les moyens d'appréhender la complexité de ces controverses. Nous utiliserons pour cela la Théorie de l'Acteur-Réseau (ANT) développée par Bruno Latour, qui permet de mettre au cœur de la réflexion l'hétérogénéité des actants, l'hétérogénéité des relations de pouvoir et le rôle des innovations dans les projets d'aménagement du territoire.

Compétences
Ce cours permet d'acquérir des savoirs et savoir-faire théoriques, méthodologiques et communicationnels :
- Décrire les relations (rapports de force) entre les actants.
- Cartographier le réseau participant d'une controverse.
- Trouver et exploiter des données sur un cas d'étude.
- Analyser et restituer précisément un phénomène complexe.
- Participer et contribuer à un débat de façon argumentée.

Organisation des séances
Les séances porteront sur les différentes dimensions d'une controverse : 1) échelles et dimensions territoriales, 2) acteurs, 3) actants non-humains, 4) lois, normes et règlements.

Bibliographie
Jean Y., Vanier M. et al. (2008) La France, aménager les territoires, Paris : A. Colin.
Woessner R. (2010) La France, aménager les territoires, Paris : Sedes.
Subra P. (2018) Géopolitique de l'aménagement du territoire, Paris : A. Colin.
Desjardins X., (2021) L'aménagement du territoire, Paris : A. Colin.
Davezies L. (2009) « L'économie locale résidentielle ». Géographie, Économie, Société, 1, pp.47-53.
Maurey H. et De Nicolay LJ. (2017) L'aménagement du territoire. Rapport d'information du Sénat, n°565.

Modalité d'évaluation
Session 1 : Présentation orale
Session 2 : Dossier écrit individuel sur la controverse.

1.5. Aménagement et participation des acteurs

Responsable
Mathieu DELATTRE (mathieu.delattre@univ-littoral.fr)

Descriptif
Le cours vise à sensibiliser les étudiants sur les dimensions de participation des acteurs et de gouvernance dans le processus de l'aménagement urbain. A l'heure actuelle, une pluralité d'acteurs, dont les collectivités publiques au premier chef, participent à la fabrication de la ville et plus largement du territoire. Parallèlement à ce constat, nous constatons également une montée en puissance des acteurs de la société civile, notamment les citoyens qu'ils soient organisés en association ou simplement en collectif. Au-delà du travail d'identification de ces différents acteurs, première étape dans la démarche d'organisation de la gouvernance d'un

projet, le cours permettra également d'analyser les enjeux propres de chacun d'entre eux afin de comprendre leur positionnement et ce qui les conduit à défendre parfois des intérêts divergents (conflits d'acteurs, conflits d'usage…).
Ce cours, orienté sur la participation des acteurs dans la fabrique urbaine, s'appuiera à la fois sur plusieurs notions théoriques de base (aménagement durable, modes de participation, démocratie participative, expertise d'usage, espace vécu…) et de nombreux exemples pratiques portant sur des projets d'aménagement d'espaces et d'équipements publics. A travers ces exemples, le cours vise également à doter les étudiants d'outils et de méthodes favorisant la participation des acteurs (collectivités, partenaires publics, citoyens, associations…)

Plan
Cours 1 et 2 : Définition des concepts-clés (participation, acteurs et enjeux)
Cours 3, 4 et 5 : Analyse de la gouvernance du projet et mise en place de processus participatifs concrets à partir de projet d'aménagement urbains

Compétences visées
Connaissance et identification des acteurs de l'aménagement
Analyse des enjeux de chacun d'entre eux
Réflexion critique sur les démarches et processus participatifs
Acquisition d'outils et de méthodes de la participation

Bibliographie (non exhaustive)
Loisel M., Rio N., (2024) Pour en finir avec la démocratie participative, Paris : Éditions textuel
Bognon S., Maulat J., (2026) Urbanisme et aménagement, Paris : Armand Colin

Modalité d'évaluation
Session 1 : Examen écrit de 2 heures
Session 2 : Examen oral de 45 mn

1.6. Administration territoriale (commun EGEDD)

Responsable
Séverine FRERE (severine.frere@univ-littoral.fr)

Objectifs
Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités. Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan
La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation…) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales. Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie
Donnée au fil du cours.

Modalités d'évaluation
Session 1 : QCM (1 heure).
Session 2 : épreuve orale sur questions de cours (10 min de préparation)

1.7. Droit de l'urbanisme

Responsable
Sébastien Hottin (sebastien.hottin@cud.fr)

Objectifs
Le droit de l'urbanisme est un ensemble d'institutions et de règles encadrant l'utilisation des sols afin de faire respecter les volontés de développement et d'aménagements des collectivités publiques. Lié à la ville en général, les finalités du droit de l'urbanisme sont multiples et se cumulent bien souvent : salubrité publique, construction de logements, mobilité, développement économique, environnement, bien être des citoyens, etc. Le droit de l'urbanisme est constitué de trois moyens d'actions différents permettant aux pouvoirs publics d'agir sur un territoire. Il s'agira d'aborder l'ensemble de ces moyens : 1) La planification de l'utilisation des sols (Nationale et locale). 2) Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable …). 3) L'Aménagement (urbanisme opérationnel).

Plan
Introduction : Éléments historiques
La planification de l'utilisation des sols
A/ Les règles générales d'occupation du sol (constructibilité limitée, RNU, servitudes)
B/ Les règles spécifiques à certaines parties du territoire (lois Montagne et Littoral)
C/ Les règles locales (SCOT, PLU et Carte communale)
II. Les autorisations d'urbanisme
A/ L'information et les certificats d'urbanisme
B/ Les permis et déclarations préalables (construire, aménager, démolir)
III. L'Aménagement
A/ La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
B/ Le lotissement
C/ Les autres formes d'aménagement

Bibliographie
Henri JACQUAT, François PRIET, Marie SOAZIC (2019) - Droit de l'urbanisme - Dalloz
Isabelle SAVARIT-BOURGEOIS (2019) – L'essentiel du droit de l'Urbanisme – Gualino

Jean-François Tribillon (2016) – Le droit nuit gravement à l'urbanisme – éditions de la villette
Nicola OLSZAK, François BENECH, Anna VALLEJO (2020) – Guide juridique et méthodologique Articuler SCOT et PLU(i) – Fédération des SCOT/Assemblée des Communautés de France
Corine LANGLIS, Pascale POUPINOT, Vincent SCHOENMAKERS, Philippe COUILLENS, Pierre JEANNIN, Laetitia MANTZIARAS-CONREAUX, Frédéric THAHIER, Olivier COMPAGNET (2020) - Guide sur les dispositions opposables du PLU – Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Modalités d'évaluation
Épreuve écrite de 2 heures (1ère et 2ème sessions)

1.8. Droit de l'environnement (commun EGEDD)

Responsable
Catherine ROCHE (Catherine.Roche@univ-littoral.fr) remplacé par H. VANGREVELYNGHE

Objectifs
Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement ; savoir rechercher les sources ; mettre en œuvre des procédures.

Programme
- Sources du droit de l'environnement : grandes catastrophes et sources juridiques
- Principes du droit de l'environnement appliqués aux problématiques environnementales actuelles à travers notamment l'évaluation environnementale et l'enquête publique.

Bibliographie
Le droit de l'environnement, J. Morand-Devillier, Que sais-je ? 13e édition.
Institutions et droit de l'environnement C. Regourd, C. Rimbault, M. Verpeaux ; La documentation française, 2023.

Webographie
http://www.legifrance.gouv.fr/
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/
https://www.debatpublic.fr/
https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/

Modalités d'évaluation
Examen terminal

UE 2 : Produire, collaborer et restituer

2.1. Atelier (1ère partie)

Responsable
Mouncef SEDRATI (mouncef.sedrati@univ-littoral.fr)

Descriptif

Modalités d'évaluation
Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

2.2. SIG et représentations graphiques

Responsable
Luc CHARRON (luc.charron@cud.fr)

Objectifs
Cours d'initiation à l'expression géographique et à la géomatique avec QGIS. Cet enseignement vise à initier les étudiants à l'expression géographique, c'est à dire la transmission sous forme graphique d'une information liée à un territoire, cela dans une optique d'aide à la décision. Nous insisterons sur les règles à prendre en compte lors de la conception cartographique (sémiologie graphique et discrétisation des données). La production des cartes se fera sur Système d'Information Géographique. La découverte du logiciel QGIS aura lieu tout au long du cours.

Plan
Introduction: information géographique et aide à la décision. 1. Concevoir une carte. 1.1. Sémiologie graphique pour les cartes thématiques et choroplèthes ; 1.2. La discrétisation des données en vue de la réalisation de cartes choroplèthes. 2. Produire une carte sur SIG. 2.1. Approches fonctionnelle et structurelle. 2.2. Les grandes étapes de mise en place d'un SIG.

Bibliographie
ASCHAN-LEYGONIE, C., CUNTY, C., DAVOINE, P-A., 2019. Les systèmes d'information géographique: principes, concepts et méthodes. A. Colin, Collect. Cursus, 268 p.
AUDA, Y., 2018. Systèmes d'information géographique: Cours et exercices corrigés avec Grass et Qgis. Dunod/IRD Editions, Paris, France, 198 p.
BERTIN J., 1999, Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes. Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences, Paris, 431 p.
BLIN E. & BORD J.P., 1993, Initiation géo-graphique ou comment visualiser son information, Sedes, Paris 284 p.
BORD, J.P., 2012. L'univers des cartes et le cartographe. Belin, Paris, 208 p.
DENÈGRE, J, (ed), 2005. Sémiologie et conception cartographique. Coll. ENSG-IGN. Hermès science, Paris, 274 p.

DENÈGRE, J. & SALGÉ, F., 2010. Les systèmes d'information géographiques. PUF, coll. « Que sais-je ? » n°3122, Paris, 128 p.
LAMBERT N. & TOBELEM-ZANIN Ch., 2016. Manuel de cartographie : principes, méthodes, applications. A. Colin, Paris, 221p.
PORNON, H., 2015. SIG: la dimension géographique du système d'information. Dunod, Paris, 300p.

Modalités d'évaluation
Contrôle continu : interrogations écrites et/ou dossiers à faire à la maison

2.3. Techniques d'enquête

2.3.1. Entretiens

Responsable
Jérôme BOISSONADE

Objectifs
L'objectif de ce cours-TD est de permettre aux étudiant·e·s de comprendre, par la pratique comment mener des entretiens, afin de répondre à une question problématique de l'atelier. De la même manière que le ferait un détective, l'enquêteur ou l'enquêtrice cherchent des Réponses à cette problématique, à l'aide des indices, présents dans les discours, susceptibles de les aider à comprendre le fonctionnement de tel type d'équipement, de telle organisation, de tel territoire ou de tel réseau par exemple, pour avancer dans son questionnement et sa recherche. Il ou elles devront ainsi mettre en évidence des phénomènes qui ne sont pas repérables par les questionnaires, parce qu'a priori trop émergents ou minoritaires, mais qui pourraient se révéler essentiels compte tenu de la problématique. La scientificité du travail reposer sur la mise en lien des récits obtenus avec la situation objective de celles et ceux qui les prononcent.

Plan
1. **Première séance**
a. Élaboration de la problématique liée à l'atelier, à laquelle les entretiens devront apporter des éléments de réponse
b. L'interview catastrophe
c. Projection d'extraits de film
2. **Deuxième séance (études préparatoires : contexte, problématique, acteurs et besoins d'enquête)**
a. Analyse d'entretiens (fond/forme)
b. Essai d'entretien (sur place) : entretiens croisés entre étudiant.es (problématique : atelier)
→ Retranscription des entretiens croisés entre étudiant.es à rendre par mail
3**. Troisième séance (préparation, réalisation, traitement entretiens pour questionnaire quantitatif)**
a. Remise des retranscriptions des essais d'entretien (non corrigées) aux personnes interviewées

b. Analyse critique de la retranscription de l'interviewé.e par lui ou elle-même, en s'appuyant sur le fascicule, le cours précédent, avec évocation des passages de l'entretien non retranscrits par l'intervieweur.weuse.
c. Cours de technique d'entretien (1ère partie)
d. Réalisation sur place de la "démonstration" réalisée à partir de l'essai d'entretien
e. Dernières précisions avant remise de la "démonstration" 1, réalisée à partir du premier entretien (avec un habitant, un usager, etc., à préciser en fonction de la problématique retenue)

→ Remise de la "Démonstration N°1", à réaliser avec un.e non spécialiste, non lié.e par ses pratiques (professionnelles ou non) au thème de l'atelier (ni un.e étudiant·e, ni un.e ex-étudiant·e). "Démonstration" 1 à rendre par mail

4. **Quatrième séance (phase atelier : préparation du rendu intermédiaire)**

a. Remise des "démonstrations" 1 corrigées et retour des étudiant.es sur cette expérience, en exposant ce qui a fonctionné, les difficultés rencontrées… dans la conduite des deux entretiens précédents (essai + N°1).
b. Cours de technique d'entretien (2ème partie)

5. **Cinquième séance (phase atelier : préparation / réalisation / traitement du questionnaire)**

a. Dernières précisions avant remise de la démonstration 2
b. Aide concernant l'intégration des entretiens à réaliser pour l'atelier : introduction des éléments d'entretien (citations, interprétations, hypothèses, contradictions, etc.) comme illustration, en contrepoint ou en bifurcation avec les résultats des questionnaires
→ Remise de la "Démonstration N°2" : Entretien de vérification des pistes du questionnaire avec un.e spécialiste, lié.e par ses pratiques professionnelles au thème de l'atelier. "Démonstration" 2 (Texte "Démonstratif" complété par les questions/réponses de l'entretien) à rendre par mail

6. **Sixième séance (phase atelier : rédaction / préparation de la présentation)**

a. Aide concernant l'intégration des entretiens à réaliser pour l'atelier (suite) : introduction des éléments d'entretien (citations, interprétations, hypothèses, contradictions, etc.) comme illustration, en contrepoint ou en bifurcation avec les résultats des questionnaires
b. Retour sur expérience exposant ce qui a fonctionné, les difficultés rencontrées, etc. dans la conduite et l'intégration des entretiens dans l'atelier.

Bibliographie

Blanchet A., Gotman A., L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan, coll. 128, 1992.

Modalités d'évaluation

L'évaluation se fera sur la base des deux "Démonstrations" :
1) "Démonstration N°1" : Un texte qui organise les passages pouvant être interprétés comme des éléments de réponse à votre question (problématique), pour les insérer dans une démonstration, la vôtre.
2) "Démonstration N°2" : Un texte de même nature que la première "démonstration" et la retranscription de l'entretien in extenso où l'on appréciera la conduite de l'entretien.

2.3.2. Questionnaires

Responsable
Xenia PHILIPPENKO (xenia.philippenko@univ-littoral.fr)

Objectifs
L'objectif est d'acquérir les compétences pour mener une enquête par questionnaire, puis analyser le matériau recueilli.

Plan
Les différentes étapes de la construction d'une enquête par questionnaires seront étudiées : l'établissement de la problématique, la construction des hypothèses, la définition de la population mère, la construction de l'échantillon, le choix entre les différents types de question, la structuration du questionnaire et la rédaction des questions, les différents modes de passation possibles, etc.

Bibliographie
Singly F.de, (2005). *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Armand Colin, sociologie 128.

Modalités d'évaluation
Examen portant sur le cours à la fin du S1. Rédaction du questionnaire dans les projets d'atelier.

2.4. Découverte d'un littoral urbanisé

Responsable
Jean-Marc JOAN (jean-marc.joan@univ-littoral.fr)

Descriptif
Le littoral des Hauts-de-France qui s'étend de la frontière belge (Bray-Dunes) jusqu'à Mers-les-Bains/Le Tréport (estuaire de la Bresle) constitue un champ d'étude très intéressant pour les étudiants de la formation en urbanisme littoral.
Ce linéaire côtier long de 290 km concentre une grande diversité de problématiques.

Contenu
- Une première séance consistera à présenter les grands enjeux géographiques des Hauts-de-France
- Puis, une sortie d'une journée se focalisera à visiter la portion littorale entre Calais et Boulogne.
- Enfin, une séance sera consacrée à synthétiser les enjeux de ce littoral et de les situer au regard de la stratégie et des enjeux de la Région des Hauts-de-France (séance de travail individuel).

Modalités d'évaluation
Cette unité s'inscrit en complémentarité avec les autres unités suivantes :
- Dynamiques et défis des milieux littoraux
- Aménagements et politiques portuaires

L'évaluation portera sur un travail individuel en classe lors de la dernière séance.

2.5. Séminaire « Mondes professionnels du secteur privé »

Responsable
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Descriptif
Le séminaire portera principalement sur la participation des étudiants au Forum des projets urbains qui se tient à Paris le 12/11/2026 (https://www.projetsurbains.com/d-a). Cette participation en qualité d'observateurs donnera lieu à une préparation et une restitution collective/individuelle.

Compétences visées
. Observation, synthèse
. Travail en « mode mission », implication personnelle et collaboration en équipe
. Préparation et organisation d'une « mission de terrain »
. Compréhension, analyse préparatoire et restitution synthétique et analytique

Modalités d'évaluation
Travail individuel : synthèse de visite, retour d'expérience.

2.6. PPP 4 : Insertion professionnelle

Responsable
Aïssa HELLALI (aissa.hellali@univ-littoral.fr)
CEL – Thomas BOLLENGIER

Objectifs
L'unité consacrée à l'insertion professionnelle est un module permettant de mener une réflexion sur les atouts et compétences de l'étudiant et sur son propre marché de l'emploi afin de mettre en œuvre son projet personnel et professionnel et bien démarrer une recherche d'emploi ou de stage. La progression des séances vise à faire le bilan de compétences de l'étudiant, à définir son projet professionnel et à élaborer ses outils de candidature. Compétences délivrées : Outils de recherche d'emploi, CV, lettre de motivation. Méthode de travail : exercices en sous-groupe. Un travail individuel sera demandé entre chaque séance.

Plan
- S1 (3h) : Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail individuel portant sur l'appropriation de ses acquis en termes de savoirs théoriques en compétences pratiques, directement utilisables sur le marché de l'emploi.
- S2 (3h) : Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail de mise en valeur et de présentation d'une réalisation de l'étudiant. Détermination et illustration de traits de personnalité. Atelier de travail sur le thème du Projet : les étudiants doivent ensuite identifier leurs valeurs et motivations et élaborer leur projet professionnel à l'aide d'annonces d'offres d'emploi qu'ils ont trouvées passées au crible à l'aide d'une grille de lecture. Présentation du PEC (Portefeuille d'Expériences et Compétences) Travail individuel sur la réalisation du PEC de chaque étudiant.

- S3 (3h) : Atelier sur le thème du marché de l'emploi : entreprises, secteurs d'activité, fonctions et postes exercés à l'aide du fond documentaire des centres du SUAIO. (en groupe de 12 étudiants maximum).
- S4 (2h) : Présentation du projet professionnel et du plan d'action à réaliser pour chaque étudiant. Atelier de travail sur la lettre de motivation (en groupe de 12 étudiants maximum).
- S5 (3h) : Atelier de travail sur la lettre de motivation et le CV
- S6 (3h) : Relecture des CV de chaque étudiant
- S7 : Entrainement à l'entretien d'embauche avec une simulation individuelle d'entretien.
- S8 : Débriefing des simulations d'entretien (1 heure) ; Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (2h intervenants CEL)

Bibliographie
Diffusée en cours

Modalités d'évaluation
Note de participation (5 points) et dossier à réaliser et à présenter à l'écrit ou à l'oral (15 points)

UE 3 : LANSAD 1 (commun EGEDD)

Responsables
Laura HOCQUEZ (laura.hocquez@univ-littoral.fr)
Michel LOUVET (michel.louvet@univ-littoral.fr)

Designing a Master's Programme Brochure

Informations générales	Mention : ECONOMIE GESTION	Parcours : PAUL EGEDD
	Année : M1	Semestre : S1
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : L'aménagement et la gestion durable des territoires : politiques et dynamiques urbaines, adaptation des espaces littoraux au changement climatique d'une part ; transition énergétique, économie et gestion de l'environnement d'autre part	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Michel Louvet
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAE :	Préparation d'une brochure de présentation en anglais de la filière et du Master pour les JPO, forums et salons étudiants. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.

CONSIGNES - SCÉNARIO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** C4
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C4 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B2+)
	Résultat : L'étudiant a produit une brochure de niveau professionnelle sur son master et sa filière de sorte qu'elle soit présentable en JPO à des étudiants étrangers par exemple	Livrable attendu : - Réalisation d'une brochure de niveau B2+ en anglais pour présenter différents aspects liés à la filière et au Master (description, argumentation sur les atouts de la filière, etc.) - Portfolio individuel
		Date de remise du livrable : dernière séance du semestre

Soutenue	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%

valuation

Gestion des échecs :

- Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2
- Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

UE 4 : Diagnostiquer

4.1. Multi-risques et territoire (commun EGEDD)

Responsable
Xenia PHILIPPENKO (xenia.philippenko@univ-littoral.fr)

Objectifs
Acquérir les connaissances sur la notion de risque et les notions associées (aléa, enjeu, vulnérabilité, exposition, multirisques). Connaître les grandes politiques publiques, les outils de gestion des risques et les différentes étapes de gestion. Cerner la dimension territoriale des risques. Comprendre la notion de résilience et des notions associées (reconstruction post-catastrophe, adaptation, gestion de crise).

Plan
Ce cours revient sur la notion de risque, en abordant les différentes théories du risque en sciences sociales et la dimension « humaine » du risque, à travers les notions de perception et de gestion des risques, en s'appuyant sur des cas d'études concrets. La notion de multirisques (naturels, industriels, sanitaires, etc) à différentes échelles territoriales est également approfondie, tout comme la prise de décision en contexte d'incertitude face à ces multirisques. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent, se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Bibliographie
Beck, Ulrich, *La société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 1999
Flanquart, Hervé, *Des hommes et des risques*, Paris, Puf, 2016
Martin P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Edisud, Aix-en-Provence, 1998, 256 p.
Duvat Virginie et Magnan Alexandre, 2014. *Des catastrophes… naturelles ?* Editions Pommier, Paris, 320p.
Peretti-Watel, Patrick, *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2003.
Veyret Y. et Laganier R. (Dir.), 2023. *Atlas des risques et des crises dans le monde et en France*, Editions Autrement, 2023, 96 p., 9782080283511
Dauphiné A. et Provitolo D., 2013. *Risques et catastrophes : observer, spatialiser, comprendre, gérer*. A. Colin, 288p.

Modalités d'évaluation
L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse.

4.2. Environnement et politique publique (commun EGEDD)

Responsable
Olivier BURY (Olivier.Bury@univ-littoral.fr)

Plan
Introduction : Naissance du concept d'environnement ; Création du ministère de l'environnement Développement durable ; Émergence de la notion de développement durable ; Agenda 21 ; Le Plan de Déplacements Urbains ; Principe de précaution ; La charte de l'environnement. Risques naturels et industriels : Textes juridiques ; Risques technologiques ; Risques naturels ; Loi risques du 30 juillet 2003 ; L'organisation du MEEDDM. Politique de l'eau. La nature et les paysages : La biodiversité ; Nature et paysages en France ; La politique de protection de la biodiversité en France ; Son organisation ; Ses

perspectives d'évolution. Synthèse et conclusion : Cadre réglementaire du risque naturel et technologique ; Plan séisme ; Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :
Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet
Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Éditions des journaux officiels
L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Éditions La découverte
Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français nº 306 jan/fév. 2002, Documentation française
Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
L'Environnement, un défi pour le XXIème siècle, Ministère de l'environnement, 1997
25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Univ. de Dijon 1973.
Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF
Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Editions Charles Léopold Mayer
Préparation de la charte de l'environnement, Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Modalités d'évaluation
Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final (2 heures sur un sujet de cours).

4.3. Pollution et environnement urbain

Responsable
Séverine FRERE (severine.frere@univ-littoral.fr)

Objectifs
Il s'agira de présenter la problématique de la qualité de l'air en milieu urbain en montrant son évolution, sa dimension plus en plus multiscalaire, et en interaction avec différentes politiques publiques (urbanisme, mobilité, énergie, …).

Plan
Il s'agit d'aborder les questions liées à la qualité de l'air sous différents aspects :
La pollution atmosphérique, ses sources, ses effets
Formes urbaines et émissions de polluants en milieu urbain
Pollutions dues aux transports et mobilité
Les impacts et risques sanitaires
La prévention de la pollution atmosphérique : outils et instruments
Acteurs et gouvernance de la qualité de l'air
Chaque séance est consacrée à un thème (pollution particulaire, pollutions dues aux transports et mobilité,

Bibliographie
Références données en cours

Modalités d'évaluation

Session 1 : Exposé (CC) + Examen écrit (questions et commentaires de documents)
Session2 : Oral (questions et commentaires de documents avec 15 min de préparation)

4.4. Programmation urbaine

Responsable
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Descriptif
Ce cours porte sur « l'initiation à la démarche de programmation urbaine ». Située entre la programmation architecturale et la planification territoriale, la programmation urbaine s'impose de plus en plus dans la phase amont des projets d'aménagement pour permettre aux maître ouvrages publics d'articuler habilement toutes les composantes de projets : immobilier commerciale, logement, espaces publics, mobilités, environnement, adaptation au changement climatique, concertation citoyenne…
La démarche de programmation instaure une méthodologie de définition du projet, de son cadrage financier et réglementaire, de son ambition sociale et environnementale, de sa vocation territoriale, etc.

Plan
. Définitions, contexte et objectifs
. Vue générale : le processus de projet
. Focus sur diagnostic programmatique, vocation stratégique et scénarios à partir de cas d'étude

Compétences visées
Programmation
Aide à la décision
Stratégies acteurs

Modalités d'évaluation
Travail collectif et individuel sur cas d'étude

4.5. Territoire, Transports et mobilités

Responsable
Jean-Marc JOAN (jean-marc.joan@univ-littoral.fr)

Objectifs
Les transports et les mobilités associées sont au cœur du fonctionnement des sociétés et donc de l'aménagement et le développement des territoires. Ce constat est autant valable pour les transports de marchandises (fret) que des personnes.

Plan
- Les enjeux de la mobilité des personnes (et des marchandises)
- Analyse des grands concepts de la compréhension de la mobilité (vitesse, accessibilités et réseaux)
- Les relations complexes et contradictoires entre transports et aménagement/ développement territorial à différentes échelles spatiales.
- Le cas des transports en milieu urbain ou travail et visite de la plate-forme multimodale de Dourges-Delta 3.

Modalités d'évaluation
- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse des réseaux de transports sur un territoire particulier ou des enjeux majeurs en termes de transport et mobilité (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

4.6. Stratégies d'adaptation aux aléas et risques littoraux

Responsable
Olivier COHEN (olivier.cohen@univ-littoral.fr)

Descriptif
Dans une première partie, nous présenterons une typologie des observatoires d'évolution du trait de côte en France (métropole et outre-mer). Un observatoire du trait de côte est un organisme qui opère des mesures, les stocke, les traite afin de déterminer l'évolution du rivage sur un territoire déterminé et pendant une période donnée. Nous aborderons ensuite les principaux aléas naturels à l'origine des risques littoraux. Il s'agira entre autres d'étudier les facteurs naturels à l'origine du recul des côtes meubles et des falaises rocheuses, et les mécanismes de submersion des zones basses. Il s'agira également de s'interroger sur l'influence du changement climatique sur les aléas littoraux. Enfin, nous poursuivrons en présentant les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas érosion et submersion.

Plan
1) Observation et observatoire des aléas et risques littoraux
2) Les principaux aléas littoraux
3) Les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas météo-marins

Compétences visées
Connaissances fondamentales sur les sources d'information sur l'évolution des littoraux et les aléas météo-marins. Connaissances sur les grands types de stratégie d'aménagement face à ces aléas.

Bibliographie
CEREMA (2016) Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée.
Dauphiné A. et Provitolo D. (2013) Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer. Collection U, Paris, A. Colin, 412 p.
Finkl, C.W., Makowski, C. Eds. (2019). Encyclopedia of coastal science. Springer Berlin Heidelberg, New York, NY, 1983 p.
Madelenat J. (2019) L'adaptation au changement climatique sur le littoral français. Les études de la Fabrique Ecologique. 88 p.
Reghezza-Zitt M. et Rufat S. (2015) Résiliences – Sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes. ISTE éd., 226 p.
Articles scientifiques (revues nationales et internationales)

Modalités d'évaluation
Sessions 1 et 2 : examen écrit

4.7. Adaptation, résilience et transition des territoires

Responsable
Xenia PHILIPPENKO (xenia.philippenko@univ-littoral.fr)

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable d'analyser l'adaptation au changement climatique dans une perspective systémique, politique et territorialisée, intégrant les enjeux de transition et évitant la maladaptation.

Plan
Face au changement climatique et à ses conséquences toujours plus visibles, l'adaptation est désormais nécessaire. Longtemps perçue comme un renoncement à agir, elle reste souvent considérée comme un problème technique d'aménagement. Ce cours présente la notion d'adaptation, l'évolution des concepts depuis les années 1970, les différentes visions politiques de l'adaptation, et les leviers comme les limites de l'adaptation. Lorsqu'elle est mal comprise ou mal pensée, l'adaptation peut se transformer en maladaptation. Le cours approfondit ces connaissances en liant adaptation et transition, rappelant le caractère systémique et transformationnelle de l'adaptation.

Compétences visées
Connaître les notions d'adaptation, de résilience et de transition. Analyser les leviers et les limites de l'adaptation. Diagnostiquer et prévenir la maladaptation. Distinguer adaptation incrémentale et adaptation transformationnelle. Lier adaptation, résilience et transition à l'échelle territoriale.

Bibliographie
Lafage, M.-H. (2025). *Les métamorphoses : Pour un projet écologique et solidaire d'adaptation au changement climatique*. Les Petits Matins. 270 p.
GIEC / IPCC — Groupe de travail II (2022), *Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité (Résumé pour les décideurs)*
Gemenne F. (dir), *Atlas de l'Antropocène*. Deuxième édition actualisée et augmentée,
Presses de Sciences Po, 2021, 176p.
Magali Reghezza-Zitt & Samuel Rufat (dir.) (2015), *Résiliences : Sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, ISTE Éditions, 226 p.
Magnan, A. (2013). *Changement climatique : Tous vulnérables ? Repenser les inégalités*. Éditions Rue d'Ulm. 72 p.

Modalités d'évaluation
Devoir sur table évaluant les connaissances et les capacités d'analyse.

UE 5 : Appliquer

5.1. Atelier I (2ème partie)
Suite et fin de l'atelier débuté au 1er semestre

5.2. SIG et représentations graphiques II

Suite du cours dispensé au semestre 7

5.3. Préparation aux concours de la fonction publique territoriale

Responsable
Séverine FRERE (severine.frere@univ-littoral.fr)

Objectifs
Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial
Epreuves préparées :
Pratique de la note à partir d'un dossier proposé au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
Préparation à l'épreuve orale devant jury
Epreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

Bibliographie
Donnée au cours.

Modalités d'évaluation
Session 1 : Épreuve écrite (note de synthèse)
Session 2 : Epreuve écrite (note de synthèse).

5.4. Méthodologie du mémoire

Responsables
Jérôme BOISSONNADE (jerome.boissonade@univ-littoral.fr)
Laurent MIGNOT (laurent.mignot@univ-littoral.fr)

Objectifs
Ce cours a comme objectif d'initier les étudiants à la méthodologie de la recherche et de les aider dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique. Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique. On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, mais aussi sur la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, la bibliographie ou la présentation écrite (aspects formels du document) et orale (soutenance). Un accent particulier sera mis sur le plagiat et ses conséquences.

3 séances de 2h seront assurées par M. Laurent MIGNOT (BULCO) qui insistera sur la manière de mettre en place une stratégie de recherche en suivant différentes étapes : identifier ses besoins d'information ; dégager des concepts et former une problématique ; rechercher des documents d'information précis ; évaluer ses sources ; rédiger une bibliographie
1e séance BULCO : Principes et bases de la recherche documentaire
2e séance BULCO : périodiques, ressources électroniques et comment évaluer internet

3e séance BULCO : Rédiger une bibliographie

Problématiser : Jérôme Boissonade
À quoi sert une problématique ? (1h30)
Contexte de la recherche et questionnement scientifique ; Comment reconnait-on une bonne question ? De la question générale à la problématique ; Fiches processus de problématisation à rendre par mail
Mettre à l'épreuve sa problématique (1h30)
Distribution des "Fiches processus de problématisation" envoyées par les étudiants·e·s
Analyse collective des "Fiches processus de problématisation"
Ex. d'inscription d'une problématique dans une recherche (rech. classique/rech. action)

La fabrication du plan (première approche) ; Extraction des mots-clés ; Organisation de l'enchainement logique ; Explicitation des titres des chapitres ; Explicitation du contenu des chapitres

Modalités d'évaluation
Chaque étudiant sera évalué selon une grille qui prend en compte :
1) La présence et la participation en cours
2) La note donnée par M. MIGNOT : journal de recherche + bibliographie du mémoire.
La note finale sera la moyenne de ces deux notes.

5.5. Aide à la recherche de stage

Responsable
Thomas WATTEZ

Descriptif
Ce cours, qui ne donne pas lieu à un examen, vise à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage.

5.6. Stage de 3 à 5 mois avec soutenance

Objectifs : Le stage de M1 a pour but d'avoir un premier vrai contact avec le monde de l'entreprise. Il doit avoir une thématique liée à la formation. Le sujet du stage doit être approuvé par les responsables du Master.

Durée du stage : entre 3 et 5 mois.

Évaluation : Mémoire et soutenance (présentation orale).

Il ne s'agit pas d'un rapport de stage (simple description des missions effectuées) mais un document qui propose une analyse pertinente sur un problème spécifique en lien avec le stage. Il est encadré par un tuteur en entreprise et un enseignant. C'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec son tuteur académique qui le conseille dans sa démarche de recherche. A minima, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Le mémoire est impérativement déposé sur la plateforme MOODLE aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus. Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'étude.

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, la note du mémoire est éliminatoire, ce qui signifie que l'étudiant doit avoir 9/20 au minimum au mémoire pour valider son année.

Les mémoires peuvent être analysés par un logiciel anti-plagiat. Le plagiat impliquera la note de 0.

Le mémoire doit se présenter de la manière suivante :

Le mémoire fait **environ 40 pages** (bibliographie et annexes non-comprises), avec un **texte justifié, en Times New Roman, 12, interligne simple ou 1,15**.

1. **Page de couverture avec :**
   - Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
   - Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
   - Année universitaire
   - Le titre du mémoire
   - Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
   - Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
   - Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
   - Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

2. **Déclaration de l'utilisation de l'IA**
   Voir ci-dessous.
3. **Remerciements.**
4. **Sommaire.**
5. **Brève présentation de la structure d'accueil et des missions effectuées.**
6. **Partie "Enquête" organisée selon les parties suivantes :**

1. **Introduction** (5 pages min.) comprenant état de l'art, problématique, méthodologie et plan.
2. **Terrain** (15 pages min.) correspondant au développement empirique du travail.
3. **Conclusion** (5 pages min.) apportant une synthèse des résultats de l'enquête et une réponse à la problématique, un retour réflexif (apports et limites) et des recommandations pour la structure.

7. **Bibliographie**

Les références, citées dans le mémoire, sont classées par ordre alphabétique d'auteur.

Pour un livre : date, titre (en italique), lieu et nom de l'éditeur.
Ex. : MENGER P.-M. (2002) *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil**.**
Pour un article : date, titre (entre guillemets), nom de la revue (en italique), numéro et pages.
Ex. : DURKHEIM E. (1914) « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.
Pour les sites internet : Auteur, titre du document, site web, lien de la page et date de consultation.

8. **Annexes (en option)**

Y sont intégrés les documents (tableaux, photographies, cartes, etc.) utiles pour la compréhension de l'analyse mais trop volumineux pour figurer dans le corps du texte. Les éventuelles grille d'entretien/d'observation/questionnaire doivent y figurer.
Elles sont numérotées (Annexe 1, etc.), paginées (la pagination du mémoire continue) et surtout doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par ex. : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

9. **Quatrième de couverture (dos du mémoire) avec :**
   - Un résumé en français d'au moins dix lignes et cinq mots clefs ;
   - Un résumé en anglais d'au moins dix lignes et cinq mots clefs.

Autres consignes à respecter dans la rédaction du mémoire :

a. **Titre du mémoire :** il doit exprimer clairement la thématique du mémoire (ce n'est pas une question).
b. **Niveaux de titres** : utiliser une hiérarchisation simple et cohérente : « 1. », « 1.1. », « 1.1.1. »
c. **Faire des transitions :** les parties doivent être reliées entre elles pour assurer la cohérence du texte.
d. **Organiser le texte en paragraphes équilibrés** (il ne doit pas y avoir 10 paragraphes sur une même page, de même qu'un paragraphe ne doit pas faire 2 pages). Adopter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.
e. Faire attention à **la clarté et à la concision des phrases.**
f. **Les citations** sont mises **entre guillemets** et **référencées**. **Recopier des phrases ou idées sans citer les sources correspond à du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens.**

Pour faire **référence à ces citations :** indiquer dans une parenthèse, juste après les guillemets, nom de l'auteur, année de publication et numéro de la page. Par ex. : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45).

Il n'est pas nécessaire d'indiquer le numéro de page pour faire référence à un travail que l'on ne cite pas directement. Par ex. : (Alvergne et Taulelle, 2002).

g. **Tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies, etc.** doivent **avoir un titre et une source**.

Comme pour les citations, ils viennent illustrer la réflexion et l'analyse, mais ne la remplacent pas. Il convient de les discuter. Ils ne doivent pas prendre trop de place dans le texte. Autrement, ils sont placés en annexe.

h. Les **nombres** s'écrivent en chiffres pour les dates, taux, mesures et heures (le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) et en lettres pour les âges, distances, durées et quantités (trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).
i. Si des **sigles/acronymes** sont utilisés, il est nécessaire de faire un **glossaire**.
j. Il faut **ABSOLUMENT relire le mémoire** pour éliminer les fautes d'orthographe ou de syntaxe**. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.**

Soutenance
Elle dure 1 heure, dont **15 min de présentation** par l'étudiant à l'aide d'un Powerpoint, suivi d'un temps d'échange avec le jury. Le tuteur entreprise peut participer à la soutenance. **La qualité du diaporama et surtout de la présentation orale sont des éléments essentiels de l'évaluation.**
La soutenance est soit **entièrement en présentiel** soit **entièrement en visio-conférence** (si un des membres du jury le demande).

Déclaration concernant l'utilisation des outils d'IA dans le mémoire

Nous reconnaissons que les outils d'IA peuvent être des aides précieuses lors du travail de mémoire de Master, mais ils ne sont pas infaillibles. N'oubliez pas que la transparence favorise la confiance et que reconnaître le rôle de l'IA renforce la crédibilité de votre travail.

Par conséquent, lorsque vous décidez d'utiliser un tel outil, vous devez respecter les principes suivants d'utilisation responsable de l'IA.

1. Évaluation critique :
o Nous avons évalué de manière critique les résultats générés par l'IA, en veillant à leur alignement avec nos objectifs de recherche.

o Toutes les modifications ou corrections ont été apportées en fonction de notre expertise et connaissance du domaine.

2. Transparence :
o Nous reconnaissons l'utilisation de [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] de manière transparente, en soulignant qu'il a contribué à notre travail mais n'a pas remplacé le jugement humain.
o Notre engagement en matière de transparence garantit l'intégrité de cette thèse.
3. Considérations éthiques :
o Nous avons activement surveillé les biais ou les conséquences imprévues introduits par l'outil d'IA.
o Notre responsabilité éthique a guidé nos décisions tout au long du processus de recherche.

Déclaration en cas de non utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire Master, le ou les auteurs déclarent qu'ils n'ont utilisé à aucun moment l'Intelligence artificielle pour l'écriture de leur mémoire. Date signature :

Déclaration admissible en cas d'utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire, le ou les auteurs ont utilisé ChatGPT dans le but suivant : 1. **Paraphrase et reformulation :** l'outil d'IA a été utilisé pour reformuler et paraphraser le texte afin d'améliorer la clarté et la lisibilité, garantissant ainsi que le contenu était efficacement communiqué tout en conservant le sens original. 2. **Vérification orthographique et grammaticale** : l'outil d'IA a été utilisé pour vérifier et corriger les erreurs d'orthographe et de grammaire. Après avoir utilisé ChatGPT (OpenAI), le ou les auteurs ont soigneusement examiné et modifié le contenu produit par l'outil. Nous assumons l'entière responsabilité du contenu final présenté dans cette thèse. En signant cette déclaration, nous affirmons que le contenu de ce mémoire de maîtrise reflète notre travail original, augmenté par l'utilisation responsable de l'IA. Date : Signature :

Toute autre utilisation de l'IA est proscrite.

UE 6 : LANSAD 2 (commun EGEDD)

Responsables
Laura HOCQUEZ (laura.hocquez@univ-littoral.fr)
Michel LOUVET (michel.louvet@univ-littoral.fr)

Hosting an Academic Seminar

Informations générales	Mention : ECONOMIE GESTION	Parcours : PAUL EGEDD
	Année : M1	Semestre : S2
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : L'aménagement et la gestion durable des territoires : politiques et dynamiques urbaines, adaptation des espaces littoraux au changement climatique d'une part ; transition énergétique, économie et gestion de l'environnement d'autre part	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Laura Hocquez, Michel Louvet
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAE :	- Organisation d'un séminaire académique anglophone "Voices from the Field", incluant des « lightning talks » (présentations courtes et percutantes, format inspiré des conférences académiques anglophones), suivis de discussions en petits groupes (format table ronde), puis rédaction d'une synthèse écrite des interventions, enrichie par ces échanges. - Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. - Préparation au Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES B2)

CONSIGNES - SCENARIO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	- **Compétence :** C4
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C4 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B2+), éléments C1 intégrés
	Résultat : L'étudiant est capable de : concevoir et présenter un Lightning talk / Academic talk structuré sur un enjeu contemporain du monde anglophone lié à sa filière (PO) ; prendre des notes actives lors des interventions de ses pairs (CO) ; rédiger une synthèse écrite argumentée en temps limité à partir de ses notes (PE) ; participer activement à une discussion en table	Livrable attendu : - « Lightning talk / Academic talk « (individuel ou en binôme) (PLO) : l'étudiant ou le binôme présente un Lightning talk / Academic talk de 4 min (solo) ou 8 min (binôme) sur un enjeu contemporain du monde anglophone lié à sa filière. Le sujet doit s'inscrire dans le cadre commun : "Enjeux contemporains du monde anglophone dans mon domaine d'études". - Synthèse écrite des interventions (individuelle, sur table) : l'étudiant rédige une synthèse écrite de 300-400 mots à partir des notes qu'il a prises lors des interventions de ses pairs. - Portfolio individuel fiches de préparation du Lightning talk (sources, plan, versions successives), traces des entraînements CLES B2/C1 (auto-évaluation, retours reçus), notes prises lors des interventions des pairs et des échanges en table ronde, bilan réflexif final (progression, points forts/à améliorer). Un nombre d'entrées au portfolio pourra être exigé. Tutorat recommandé (non obligatoire).
		Date de remise du livrable : - Présentation en classe des lightning / academic talks (PLO) : version d'entraînement (Peer review) en semaine 5 et de la version finale en semaines 10 ou 11 - Rédaction d'une synthèse en temps limité (PLE) : séance suivant les interventions

	ronde en réagissant aux lightning talks des pairs (B2/C1) ; défendre un point de vue et rechercher un compromis dans des échanges académiques complexes ; analyser et commenter un enjeu disciplinaire en intégrant des perspectives anglophones comparées

Soutenu	Condition d'accès à l'évaluation : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

6. Modalités de contrôle des connaissances

Préalable

LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD

- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1ère année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 PAUL sont de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début des enseignements

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.
Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).
Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). La seule note **éliminatoire** est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir au moins la note de 9/20

(Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 9/20 au mémoire ne pourra valider son année).

- **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE**).
  Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
  Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

Les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre la publication des résultats de la session initiale (session 1) et l'évaluation de la seconde chance (session 2).

Plusieurs formes possibles de mise en œuvre de la seconde chance : *
Rattrapages classiques en session 2.

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance soit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution s'il bénéficie d'un régime spécial d'études, dans les conditions définies par l'établissement.

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Voir le catalogue des bonus https://www.univ-littoral.fr/bonus/
Prise en compte de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.
Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Les résultats (admis, ajourné*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.
Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité *est définie par l'arrêté du 30/07/2019.*
Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical
La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens
Retard
Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée
Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Application du principe :

* Examens :

Session 1 :

* un étudiant absent (justifié ou injustifié) à une épreuve ou matière en session 1 sera Ajourné et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (cf seconde chance).

Session 2 : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

  ➡ Absence injustifiée : l'étudiant sera déclaré Défaillant à l'année (= ABI sur les 2 sessions)

* Contrôle continu :

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).
La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).
La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Article 16
"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.
Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :
- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.
Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :
Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.
Epreuves de substitution proposée par la formation.
Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :
Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié :
Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »
Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap

et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Catalogue des bonus

L'ULCO valorise l'engagement de ses étudiants dans les activités sportives, culturelles, professionnelles ou visant à approfondir ses connaissances, en attribuant des notes bonus.

Un catalogue présente les activités proposées entre autres par les services d'appui à la vie étudiante de l'ULCO et pouvant donner lieu à l'attribution d'une note bonus.

Modalités d'attribution du bonus :

- Il se traduit par une note sur 20.
- Il s'applique 1 fois par semestre dans une UE identifiée par la formation.
- Il est égal à 3% du total de la note de l'UE contenant le bonus, soit au maximum 0,6 points (20×3% = 0,6) pour cette UE.
- Les notes égales ou inférieures à 10 ne sont pas prises en compte.
- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, la meilleure des notes est conservée.

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur https://moncampus.ulco.fr/.

Congé étudiant pour convenance personnelle

13.1 Motivation de la décision du CFVU du 24/06/2025

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

13.2 Principe du congé étudiant pour convenance personnelle

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48h qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 48h suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

Aides financières pour les frais liés aux stages

Le CROUS et l'Université peuvent dans certains cas accompagner les étudiants en difficulté devant les frais liés aux stages. Ces aides sont sur critères sociaux et il faut vous rapprocher de nos assistantes sociales qui vous indiqueront si vous êtes éligible. Dans la positive, elles vous guideront dans la constitution du dossier de demande d'aide.

Le contact de nos assistantes sociales est sur cette page : https://www.univ-littoral.fr/campus/aides-et-ressources/aides-financieres/

Tous les renseignements peuvent être obtenus sur le site de l'université : https://www.univ-littoral.fr/faq-mobilite-detudes-a-linternational/

Aides financières:

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études ?

CROUS, CAF à https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres

Recrutement étudiant à https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr

Offres de stage et alternance à https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr

Association étudiante à https://www.univ-littoral.fr/